

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 AOUT 2010 A 20 heures30

Présents : H.BROCH- F.PUIG- - F.ARGELES- C. CADARIO- M. GUILLAUME- -C. NANETTE- J. M PACULL- IAN COOPER-

Absent excusé : FREDERIC CARDONA

Procuration : Marie-Françoise RAYNAUD à F.PUIG

Secrétaire de séance :MICHELE GUILLAUME.

ADHESION DE LA COMMUNE DE CASTEIL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du Conseil Municipal de la commune de Casteil en date du 25 janvier 2010 demandant son retrait de la communauté de communes « Canigou Val Cady » et l'adhésion de la commune de Casteil à la Communauté de Communes du Conflent.

PRECISE que cette adhésion ne saurait se traduire par un transfert de dette de la Communauté de Communes « Canigou Val Cady » vers la Communauté de Communes du Conflent. La commune de Casteil devant régler les conditions financières et patrimoniales du retrait de la communauté de communes « canigou val cady » avant l'adhésion à la communauté de communes du conflent.

Le Conseil Municipal

Considérant la délibération favorable du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Conflent en date du 01 avril 2010,

Considérant l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le courrier de la Préfecture des P.O. en date du 06 mai 2010-

ACCEPTE à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Casteil à la Communauté de Communes du Conflent.

TRANSFERT DU BUREAU DE VOTE DE LA SALLE POLYVALENTE A LA MAIRIE 5 CARRETERA DEL COLL DE JAU

Il serait souhaitable de transférer le bureau de vote de la salle polyvalente (cami de cruells) du fait de l'installation de la nouvelle mairie au 5, carretera Del coll de Jau, en juin 2010-

Le nouveau bâtiment de la maison communale dispose d'une rampe pour personnes à mobilité réduite, d'une salle fonctionnelle proche du service administratif située en rez de chaussée.

Le Conseil Municipal

DECIDE de transférer le bureau de vote de la salle polyvalente (cami de cruells) à la salle de la nouvelle mairie : maison communale 5 carretera del coll de jau, à compter du 28/02/2011.

CESSION DE LA PARCELLE SECTION C N° 1505

Un document d'arpentage a été établi. Les intéressés sont favorables aux superficies réparties : Didier LAGUERRE : 108m² ; J.M. ZITELLI : 111m².

Le Conseil Municipal demande que Mme le Maire rencontre les intéressés afin de fixer les conditions de la vente : prix, murs en pierres, haies végétalisées etc...

TARIFS TAXE DE SEJOUR :

lors de sa séance du 09 avril 2002, le Conseil Municipal a instauré la taxe de séjour pour les catégories d'hébergements suivantes : les hôtels, les résidences de tourisme, les meublés et gîtes, les terrains de camping, les autres formes d'hébergements à titre onéreux.

Lors de sa séance du 27/06/2002 et après consultation des professionnels du tourisme, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Que la taxe de séjour sera une taxe forfaitaire

Que la date de recouvrement de la taxe est fixée le 1^{er} novembre de chaque année

Que la taxe sera en vigueur du 15 juin au 30 septembre soit 107 nuitées

Q'un taux d'abattement de 40% est prévu conformément à l'article R 233-60.2 du Code des Communes.

Mme le Maire propose :

-que ces dispositions restent en vigueur

-que les tarifs fixés le 12/03/2003 soient révisés, à compter du 01/01/2011.

Le Conseil Municipal par 8 voix POUR et 1 CONTRE (F.PUIG)

EST FAVORABLE aux augmentations proposées par Mme le Maire, à compter du 01/01/2011, à savoir :

-hôtels de tourisme 4 étoiles : 1.10€

-hôtels de tourisme et meublés 3 étoiles : 0.75€

-hôtels de tourisme, résidences hôtelières et meublés 2 étoiles : 0.40€

-autres hébergements : 0.22€

CHOIX DU FERRONNIER pour INSCRIPTION « LA MAISON COMMUNALE » « LA CASA DE LA VILA

Deux devis sont proposés :

2950€HT (artisan de Corbère)

1650€HT (artisan d'Eus)

Compte tenu de l'écart de prix, le C.M. souhaite que des renseignements complémentaires sur les techniques employées soient fournies.

Il est précisé que ces inscriptions doivent être réalisées pour l'inauguration du bâtiment, le 16/09/2010.

Dès que les précisions techniques et que les négociations sur les tarifs seront obtenues, le CM sera informé immédiatement pour une décision.

QUESTIONS DIVERSES :

-Arrêté attributif : subvention DGE, abords de la maison communale

-P. VILAMAJO donne le bilan financier de la vente des gobelets et porte gobelets (St. Jean)

-Corine NANETTE-FROIDEVAUX propose de réunir les nouveaux arrivants en septembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23heures.

Le Maire,
Huguette BROCH